

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1964

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 78

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette loi représente un danger pour l'existence du commerce de proximité. Ils participent à l'économie française et une telle loi risque de les faire disparaître au profit d'entreprises plus grandes qui auront les moyens d'exercer le dimanche. Le pouvoir d'achat des français reste le même, on ne peut imaginer que le dimanche puisse permettre de relancer l'économie.

D'autre part, ce travail est une atteinte à la dignité des travailleurs. Ils possèdent un droit sacré du repos. Ce repos est un temps de retrouvailles et peut permettre une entrée en métaphysique. Le temps des retrouvailles, des loisirs est un facteur d'unité des familles et de la nation.

Cet article est à supprimer.